

# Projet éolien de Bagnizeau 2



Excellence environnementale & Energie locale



## Edito

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous imaginons un nouveau projet éolien sur la commune de Bagnizeau.

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 34,7 GW en 2028.

Plus spécifiquement en Nouvelle-Aquitaine, l'objectif est d'atteindre 4 500 MW (5 500 MW option haute) d'installations éoliennes terrestres d'ici 2030. Au 30 juin 2023, seuls 1 806 MW étaient installés.

C'est en 2022 que ce projet a été initié par notre société auprès des propriétaires et/ou exploitants de la zone, et des mairies.

Des études naturalistes, paysagères et acoustiques sont en cours, pour identifier en premier lieu les enjeux du site et ainsi proposer une implantation qui s'intègre de façon optimale au sein de la zone d'étude présentée en page suivante.

Fin 2022, suite à différents rendez-vous avec les élus des communes concernées par le projet, il a été décidé de créer un comité de suivi composé d'élus des communes de Bagnizeau et de La Brousse. Les autres communes rencontrées n'ont pas souhaité y participer

La création d'un comité de suivi permet l'échange et le partage de réflexions via des réunions de travail sur le thème du développement de ce projet.

N'hésitez pas à nous faire remonter vos interrogations et vos questions à l'aide du coupon réponse au dos de ce bulletin d'information.



## La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, basée à Limoges, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 100 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs le n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France.



## L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 10 décembre 2021 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation. Ce dernier est l'entière responsabilité du propriétaire du parc éolien. (Plus d'explication à ce sujet vous seront donnés dans le bulletin d'information n°2)

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de **gaz à effet de serre** car elle ne génère ni déchet ni pollution.

L'énergie éolienne a couvert 8,5% de la consommation électrique nationale en 2022. (source : Panorama de l'électricité renouvelable - 31 décembre 2022 - RTE)



## L'éolien sur votre territoire

La **région Nouvelle-Aquitaine**, est la 5e région éolienne en France. Le 30 juin 2023, 1 806 MW étaient installés. L'objectif fixé à l'horizon pour 2030 est de 4 500 MW (option basse). Dans votre département (Charente-Maritime), la puissance installée actuellement est de 328 MW.

1 806

4 500

MW installés au 30 juin 2023 (RTE)

Objectif pour 2030 en MW

Dans la **Communauté de communes des Vals de Saintonges**, Volkswind a construit trois parcs éoliens (Ferme éolienne d'Antezant-la-Chapelle, Ferme éolienne de La Brousse-Bagnizeau et la Ferme éolienne des Touches de Périgny.

Deux autres parcs éoliens sont autorisés sur les communes de Villeneuve-La-Comtesse et Bernay-Saint-Martin. Et un projet est actuellement en instruction (Projet éolien de La Brousse 2) composé de trois éoliennes en extension de la Ferme éolienne de La Brousse-Bagnizeau.



## EXPOSITION

**INVITATION à l'Exposition en mairie de Bagnizeau, à la découverte du projet éolien et de l'éolien sur vos communes:**

*le vendredi 13 octobre de 18h à 20h*

*le mercredi 18 octobre de 16h à 18h*

**Venez vous informer et échanger !**

### Vos contacts privilégiés

Thomas AUZEMERY

Chargé de développement

thomas.auzemery@volkswind.com

Marie ROMMEL

Chargée d'études

marie.rommel@volkswind.com

Sylvie TAIN

Cheffe de projets

sylvie.tain@volkswind.com

### Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97

# Présentation du projet

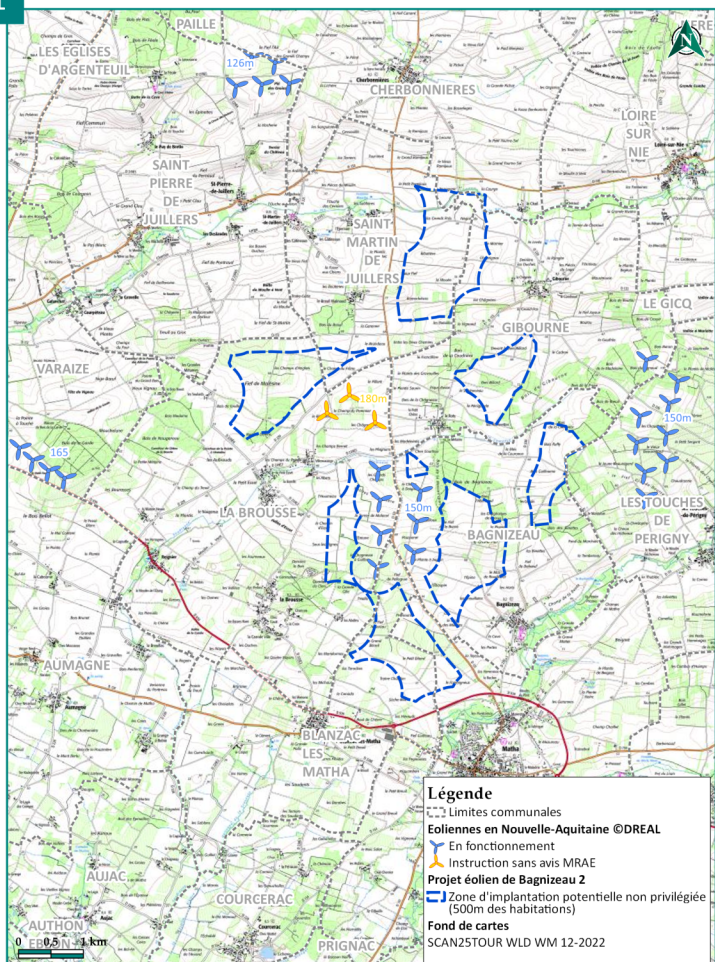
## La zone d'études

La zone d'études, qui a été choisie pour la réalisation des études, se situe à cheval sur les communes de Bagnizeau, Blanzac-Lès-Matha, Cherbonnières, Gibourne, La Brousse, Matha et Saint-Martin de Juillers (carte n°1).

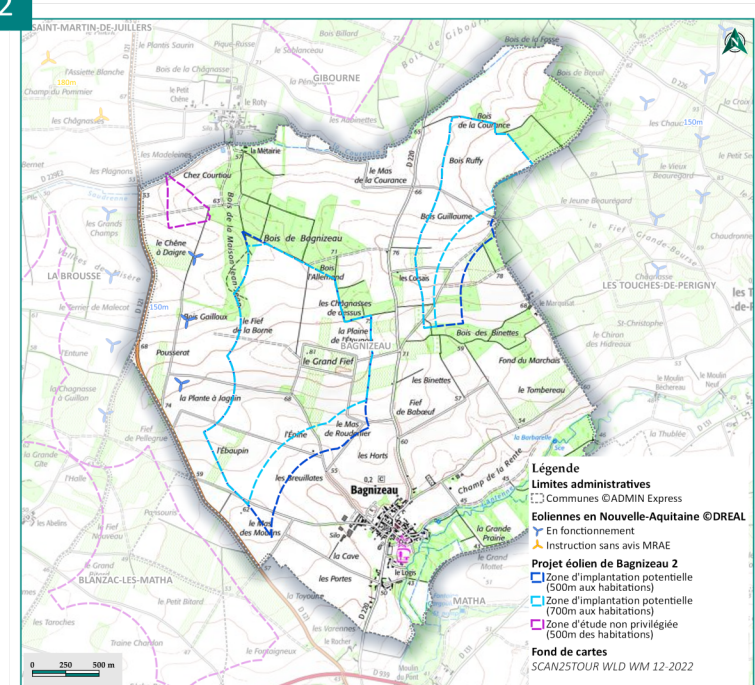
Située sur une plaine agricole, elle possède un **bon gisement éolien** (vitesse de vent moyenne de 6,5 m/s à 100m de hauteur). Le zone d'étude a été définie à partir d'une distance de **500m aux habitations** et de **200m aux routes départementales**.

Les études environnementale, paysagère et acoustique (voir page suivante) ont été lancées sur un large secteur afin de pouvoir prendre connaissance des caractéristiques du territoire et d'ajuster les secteurs potentiels d'implantation.

1



2



Les premiers résultats des études (environnementale et paysagère) nous ont permis de privilégier deux secteurs comme zones potentielles d'implantation. Ces deux secteurs se trouvent sur la commune de Bagnizeau (carte n°2).

La prochaine étape du projet sera de définir, dans ces deux secteurs, l'implantation du projet éolien de Bagnizeau 2.

Les différentes études menées permettront de développer un parc éolien qui optimisera le potentiel de production d'électricité renouvelable de la zone, tout en respectant les enjeux du territoire.

## Les étapes du projet

### Pré faisabilité (3 à 6 mois)

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2021-2022

### Instruction du projet (10 mois)

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2024-2026

### Construction (8 à 12 mois)

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

2027

### Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2028-2048

2048 ou +

### Conception du projet (12 mois)

- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

2022-2023

### Démantèlement

- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 11 juillet 2023
- Remise en état du site

- Le bureau d'études Encis Environnement a été missionné en octobre 2022 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone du projet.
- Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la faune et la flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.
- Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement.
- Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement), des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

## Installation d'un mat de mesures

Dans le cadre de l'étude environnementale et afin de pouvoir étudier l'activité des chauves-souris (chiroptères) en altitude, un mât de mesure a été installé au nord de la zone sur la commune de Saint-Martin de Juillers et un micro a été installé au coeur de la zone sur l'une des éoliennes du parc de La Brousse-Bagnizeau.

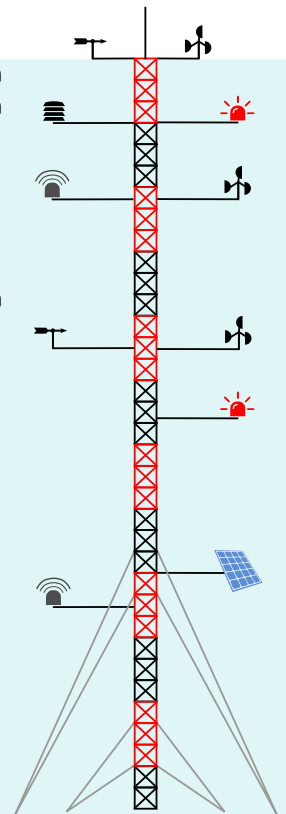
Mis en place début février 2023, ce mât de mesures de 78 m est composé de différents appareils de mesures :

- Des anémomètres et des girouettes pour mesurer la vitesse et la direction du vent
- Des sondes de températures
- Des micro ultra-sons destinés à l'enregistrement de l'activité des chauves-souris
- Un balisage lumineux, obligatoire pour tous éléments de grande hauteur afin de respecter la réglementation aérienne
- Un panneau solaire pour rendre le mât autonome en énergie



Ces enregistrements dureront environ 1 an et couvriront les différents cycles biologiques des chiroptères. Cela permettra de déterminer les espèces présentes sur la zone, le nombre d'individu et les périodes d'activité.

Une fois ces études terminées, des mesures pourront être mises en place pour éviter, réduire et compenser l'impact éventuel.



## Acoustique



- Le cabinet EREA Ingénierie est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures du volume sonore ambiant existant.

- Une fois une implantation et un modèle d'éolienne retenus, il modélise la diffusion acoustique depuis chaque emplacement d'éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe : (+5 dB (décibel) le jour ; +3 dB la nuit).

- Après la construction d'éoliennes, un acousticien réalise de nouvelles mesures (avec et sans le fonctionnement des éoliennes), afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation. Auquel cas des mesures de bridages sont mises en place. Ce suivi doit être également transmis à l'inspecteur des installations classées pour contrôle.



## Paysagère



- Le cabinet d'études Epure paysage travaille depuis novembre 2022 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

- Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien. En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

- S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

- Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet. Des mesures peuvent être préconisées dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

# Est-ce que ça vous intéresse ?



## Qu'est-ce que l'investissement citoyen ?

Le plus souvent un projet éolien a comme actionnaire majoritaire une entreprise privée comme Volkswind France par exemple. L'investissement citoyen correspond à une entrée au capital d'un collectif de citoyen et/ou d'une municipalité et/ou d'une collectivité, pour cela il existe plusieurs possibilités :

- Prise de part dans la société
- Création d'une société d'économie mixte
- Dépôt de deux dossiers distinct

L'investissement citoyen permet au collectif de citoyen d'investir et de profiter des dividendes du projet éolien grâce à la vente de l'électricité produite sur la durée de vie du projet. Cette entrée au capital entraîne également une prise de risque dont le collectif citoyen doit être conscient.

Volkswind travaille à la mise en place de plusieurs projets citoyens sur son territoire. Aujourd'hui, un parc éolien Volkswind autorisé est citoyen, il se trouve dans le Maine et Loire, sur la commune de Doué en Aujou



**Site web | retrouvez toutes les informations du projet de Doué en Anjou sur**

<https://energie-partagee.org/projets/peps>



## Qu'est-ce que le financement participatif

Un financement participatif correspond à un partenariat avec la population, **sans prise de risque pour les prêteurs**, à travers une collecte participative durant une ou plusieurs des phases du projet (développement ou construction ou exploitation).

Volkswind s'engage à proposer aux habitants de participer au financement du parc éolien à un taux préférentiel via une plateforme numérique.



### Un objectif de collecte

(ex : 60 000€)



### 2 ans

Durée du prêt  
(Echéances semestrielles)



### Prêt dès 50€

Et jusqu'à 2000€  
Pour permettre un  
maximum de participant



### Réservé

Aux riverains du projets



### Taux d'intérêt

Préférentiel et évolutif en fonction de  
la distance d'habitation au projets  
(Commune, Comcom, Département)



Lendosphere.com

Collecte participative via une plateforme Lendosphere



## Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Tél / mail : .....

Vos remarques / questions :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

**Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email  
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES  
thomas.auzemery@volkswind.com**

Nous collectons ces données afin de vous adresser par courriel des informations concernant nos projets. Si vous ne souhaitez pas recevoir de telles sollicitations, cochez la case ci dessous :

Je refuse que la société VOLKSWIND me communique des informations par courrier postal ou courriel.